Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_11-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2021 F 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés CILLIERES Charles, CARDOIT Patrick, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, TARASCON Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.11
Modification du tableau des effectifs – création et suppression d'emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs suite à des pérennisations de poste ou des départs à la retraite et afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade, de promotion interne. Les tableaux d'avancement de grade et de promotion interne ont été présentés, en Commission Consultative du Personnel pour avis le 25 mars 2021,

Vu les propositions transmises à M. le Président du CDG 47,

Vu la saisine auprès du prochain Comité Technique.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_11-DE

Cette modification du tableau des effectifs se traduit :

- **Par la création d'emploi correspondant aux pérennisations de postes suivants** :

FILIERE TECHNIQUE

- 3 postes d'Adjoint Technique à temps complet afin de mener à bien l'organisation des services techniques

- **Par la création d'emploi de postes suivants correspondant à des recrutements :**

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste d'Animateur à temps complet

- **Par la suppression d'emploi du poste suivant correspondant à une modification du temps de travail** :

FILIERE ANIMATION

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet de 28h

- **Par la création d'emploi correspondant aux grades d'avancements suivants** :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet

FILIERE TECHNIQUE

- 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet

FILIERE SECURITE

- 1 poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet

- **Par la création d'emploi correspondant aux grades de la promotion interne suivants** :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 2 postes d'Attaché à temps complet
- 3 postes de Rédacteur à temps complet

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste d'Ingénieur à temps complet
- 1 poste de Technicien à temps complet
- 4 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet

FILIERE ANIMATION

- 1 poste d'Animateur à temps complet

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_11-DE

Le comité technique sera saisi en fin d'année afin de supprimer :

- les postes vacants suite aux nominations issues des avancements de grade et de la promotion interne des agents qui y étaient affectés.
- Les postes non pourvus suite au processus de nomination par voie de promotion interne.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré :

Approuve la création et la suppression des emplois permanents,

Création suite à pérennisation de postes
* 3 postes d'Adjoint Technique à temps complet

Création suite à recrutement
* 1 poste d'Animateur à temps complet

Suppression de poste suite à une modification du temps de travail
* 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet de 28h

Création suite à avancements de grade
* 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet
* 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet
* 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet
* 1 poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet

Création suite à promotions internes
* 2 postes d'Attaché à temps complet
* 3 postes de Rédacteur à temps complet
* 1 poste d'Ingénieur à temps complet
* 1 poste de Technicien à temps complet
* 4 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet
* 1 poste d'Animateur à temps complet

Précise que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Précise que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget (Chapitre 012)

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_11-DE

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 juillet 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE (Lot-et-Garonne)

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 06.07.2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08.07.2021.

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE (Lot-et-Garonne)